



Noyers
sur/serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le vendredi 12 décembre 2014 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie Labosse, Maire de Noyers.

Présents : 12 conseillers municipaux

Absents : M. DOMINGO pouvoir à Nathalie LABOSSE – M. MONTANARI pouvoir à C.VERNEAU – D. ROBERT pouvoir à M. BARDET

Secrétaire de séance : Jean Christophe GIOVANNELLI

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

1. OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE + : ENTREPRISES RETENUES, FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3/09 pour entendre le rapport d'analyse des offres établi par monsieur DUSOLLE, architecte, au vu duquel les marchés ont été attribués.

LOTS	ENTREPRISES PROPOSÉES	Offres *		Estimation
		Offres BASE € HT	OPTIONS € HT	BASE € HT
1 GROS ŒUVRE RAVALEMENT & DIVERS	ROUCHON	179 474,46	4 165,00	178 000,00
2 CHARPENTE - COUVERTURE	ROY	128 874,65		116 000,00
3 MENUISERIES BOIS	GIRAUD	57 997,21		57 000,00
4 PLÂTRERIE - ISOLATION	MARTIN	58 477,56	16 047,26	76 000,00
5 ÉLECTRICITÉ	LAURIN	32 698,40		42 200,00
6 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	ROUSSEAU	82 015,70		96 100,00
7 PEINTURE	DELAGNEAU	27 434,60		23 000,00
8 CARRELAGE	DAVID	28 800,00		33 000,00
9 MENUISERIES ACIER SERRURERIE	LEMAIRE	48 277,00		45 000,00

Total OFFRES * € H.T. =

644 049,58

666 300,00

Une réunion de contact avec les entreprises a eu lieu le 3 décembre et la première réunion de chantier aura lieu mercredi 17/12. Début des travaux le 12 janvier 2015 et pour une durée prévisionnelle de 12 mois. Le marché hebdomadaire sera amené à être déplacé pendant le début des travaux.

Pour ce projet, la commune a pu bénéficier, après plusieurs réunions de négociation, d'un montant total de subventions de 467 680 € qui se répartit ainsi :

Etat	168 840 €
REGION	296 840 €
DEPUTE	2 000 €

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs banques pour différentes options (300 000 € / 350 000 €) et un emprunt moyen terme de 50 000 pour une partie de la TVA.

La commission d'appel d'offres examinera les propositions. Les taux sont particulièrement bas.

2. LOTISSEMENT : PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAIN

Madame le maire soumet une proposition d'achat pour la dernière parcelle du lotissement (issue du lot 1 et une partie du lot 2 pour une surface de 1668 m² (36 696 €) ainsi que le compteur d'eau affecté à l'ancienne parcelle n°2.

Le géomètre a transmis les projets de modification du permis d'aménager du lotissement pour signatures des propriétaires actuels (lot 4 et lot 5).

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, charge madame le maire de signer toutes les pièces relatives à cette cession.

3. RÉACTUALISATION DES TARIFS EN RÉGIE :

➤ DROIT D'ENTRÉE MUSÉE

La commission des finances s'est réunie le 21 octobre et a proposé la réactualisation des tarifs en régie suivant :

Musée	2008	2015
Gratuit < à 12 ans	gratuit	A reconduire
Enfant > 12 ans et < 16 ans + Etudiant	2.00	
Adultes > 16 ans	4.00	
Carte vermeil	3.00	
Groupe	2.00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de reconduire les tarifs de 2008. Il est rappelé que l'entrée du musée pour les nucériens est gratuite. Par contre il sera juste précisé que les amis des artistes peuvent bénéficier de la gratuité uniquement le jour du vernissage.

➤ DROIT DE PLACE AIRE NATURELLE

Après avoir comparés certains camping ou aires naturelles (ASQUINS – ISLES SUR SEREIN – TONNERRE), avec des équipements plus adaptés, il apparait que les tarifs se situent :

Campeur adulte: **2 € à 3.70 €**

Enfant de moins de 7 ans : **1 € à 3.70 €**

Animaux : **0.50 € à 1.60 €**

Voiture : **1.60 € à 2 €**

Moto : **1 €**

Camping-car : **3 € à 3.50 €**

Forfait journalier pour branchement électrique : **2.60 € à 3 €**

Droit de place AIRE NATURELLE camping - NOYERS	2010	2015
Enfant jusqu'à 16 ans	1,00	1,00
Adultes – a partir de 17 ans	1,50	2,00
Camping car	1,50	2,00
Voiture	2,00	2,00
Camping mort	1,50	1,50
Branchement électrique	1,20	2,00
Douche	2,00	2,00
Caution clé	15,00	15,00
Moto		1,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés par la commission des finances ci-dessus et décide d'instaurer un tarif « moto ».

➤ **DROIT DE PLACE MARCHÉ**

Droit de place MARCHÉ	2005	2015
pour les commerçants permanents au trimestre	25 €	25 €
Pour les commerçants hebdomadaires Moins de 10 mètres linaires	3. 50 €	Jusqu'à 5 m : 3.50 € > 5 m à 10 m : 7.50 €
Pour les commerçants hebdomadaires plus de 10 mètres linaires (sur dérogation)	12. 50 €	12. 50 €
Camion d'outillage	90 €	90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus et décide d'instaurer un tarif intermédiaire, comme il l'a été soumis par la commission des finances, pour les emplacements compris entre 5m et 10 m à 7.50 €

4. RÉACTUALISATION DES TARIFS SALLE POLYVALENTE

Réactualisation proposée par la commission des finances, tenant compte du fait que les tarifs principaux de la salle polyvalente n'ont pas été revus depuis sa mise en place en 2001 et des travaux réalisés dans la cuisine et la pose des rideaux ainsi que les travaux dans les sanitaires

	2001			2015		
	1 jour	2 jours	Journée sup	1 jour	2 jours	Journée sup
Normal	150 €	230 €	80 €	200 €	305 €	105 €
Nucérien	90 €	135 €	45 €	100 €	150 €	50 €
Association	120 €	180 €	60 €	170 €	250 €	85 €
Association Nucérienne	46 €	46 €	46 €	50 €	50 €	50 €
Association à thème caritatif et scolaire	gratuit			gratuit		
Commercial	300 €	460 €	160 €	400 €	600 €	200 €
Réunion politique	46 €			50 €		
Chauffage forfait par jour	60 €			80 €	80 €	80 €
Chauffage horaires pour les scolaires	4 €					
nettoyage/ forfait jour	54 €			60 €		
caution Actualisé en 31/05/2013	500 €			500 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés.

5. RÉVISION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Madame Labosse informe qu'elle a rencontré l'assureur afin de renégocier les contrats d'assurance. Les propositions sont les suivantes :

- **Eaux et assainissement**

Cette nouvelle offre tient compte de la nouvelle station et représente un coût annuel de 2 834 €.

La cotisation était jusqu' à lors de 2 446 €. Le contrat prend effet au 1/11/14.

- **Commune**

Après avoir épuré et mis à jour le listing des biens assurés, la cotisation annuelle 2015 sera de 12 112 € au lieu de 15 896 €, ce qui représentera **une économie de 3 784 €**. Ce contrat démarre au 1/11/2014.

6. PROJET D'ISOLATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX AVEC AIDE SUR L'INVESTISSEMENT

Les fournisseurs d'énergies sont assignés par l'Etat, à des obligations d'économies d'énergie à réaliser sur des périodes de trois ans.

La réalisation des actions d'économies d'énergie est garantie par la délivrance d'attestations par la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie).

Pour atteindre ces objectifs, les fournisseurs peuvent réaliser des actions d'économies d'énergie sur leurs équipements, ou acquérir des certificats obtenus par des personnes morales ayant réalisé des actions d'économies d'énergie.

Dans cette optique la société DMS mandatée par TMS (total Marketing & services) a proposé à la commune de l'accompagner dans sa décision à engager les travaux de rénovation et à verser une aide à l'investissement pour toutes les opérations éligibles.

Ont été proposées les isolations des combles du logement de la mairie, du pavillon et de 2 logements de la gendarmerie pour un coût de 3 456 € compensé par une aide de 1516 € laissant à la charge de la commune : 1 940 €

Adopté à l'unanimité.

7. DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : CAMION RESTAURANT « ROUTE DES INDES »

Monsieur Waseem BUTT souhaite pouvoir obtenir une autorisation pour stationner son camion restaurant – cuisine indienne - une fois tous les 15 jours - le mardi soir de 17 h à 20h 30

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose que le commerçant s'installe soit au pré de l'Echelle soit vers la station service.

L'occupation du domaine public sera appliquée selon la délibération en vigueur du 26 mars 2010 fixant le tarif trimestriel à 25 €.

8. CONVENTION MISE À DISPOSITION DE TERRAIN POUR LA CRÉATION DE LA TRUFFIÈRE

Les travaux de clôture vont s'achever prochainement. Afin de permettre la plantation des arbres truffiers, un bail emphytéotique est proposé à la confrérie. Il est prévu une durée de 25 ans pour une redevance à l'euro symbolique, sur une parcelle d'environ 50 ares. Les frais de délimitation de la parcelle sont à la charge du preneur ainsi que l'entretien.

Adopté, 13 voix pour, 2 abstentions (conseillers concernés par l'opération)

9. PRIME DE FIN D'ANNÉE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Point évoqué à huis clos – adopté : 12 voix pour, 3 voix contre

10. INFORMATION CONCERNANT LA TRANSFORMATION DU PAYS DE L'AVALLONNAIS EN P.E.T.R. (PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

Régit par l'article L5741-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales, créé par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 – article 79 :

I. – Le pôle d'équilibre territorial et rural est un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ne peut appartenir à plus d'un pôle d'équilibre territorial et rural.

La création du Pôle d'équilibre territorial et rural est décidée par délibérations concordantes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Elle est approuvée par arrêté du représentant de l'Etat dans le Département où le projet de statuts du pôle fixe son siège.

II. – Le Pôle d'équilibre territorial et rural est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L 5711-1, sous réserve du présent article.

Les modalités de répartition des sièges de son conseil syndical entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent tiennent compte du poids démographique de chacun des membres. Chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dispose d'au moins un siège et aucun d'entre eux ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

III. – Une conférence des Maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Chaque maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal désigné à cet effet.

La conférence est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an. 2

IV. – Un conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural.

Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du Pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le rapport annuel d'activité établi par le conseil de développement fait l'objet d'un débat devant le Conseil Syndical du pôle d'équilibre territorial et rural.

Les modalités de fonctionnement du conseil de développement sont déterminées par les statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural.

11. DONATION DE 56 EX-VOTO PAR MME GEYSSANT :

Madame GEYSSANT a proposé de faire un don à la commune de sa collection de 56 ex voto déjà exposée au musée. La donation doit être précédée d'une expertise. Un devis d'expert (auprès de la cour d'appel de Paris) a été adressé à la commune par le Conseil Général pour un coût de 3 600 €. Nous avons sollicité un expert sur Auxerre, son intervention représenterait un coût d'environ 500 €.

Le conseil municipal autorise madame le maire à lancer l'expertise et à accepter la donation si celle-ci est une plus value pour musée.

12. POINTS DIVERS

- **Attribution de subventions du Pays du Tonnerrois sur des crédits du conseil régional pour :**

- l'aire de loisirs (baignade) : 8 120 € pour une prévision de dépense HT de 27 066 € soit 30 %, à rappeler que le Département a attribué la même somme.
- pour l'association du Vieux Château 11 990 € pour l'aménagement d'un sentier d'interprétation historique et environnementale : La Serpentine.

- **Reconstruction du mur de soutènement de la D956**

Monsieur Rougier fait un rapide compte rendu de l'état d'avancement de la reconstruction du mur de soutènement dont les travaux devrait s'achever en fin de semaine prochaine. La remise en état du site de stockage (ateliers municipaux) sera prévue.



- **Dégradation du mur de la rue des Fossés** – constat réalisé avec l'entreprise Centre Icaunais de l'Habitat. Madame le Maire remercie Christophe CORBET qui est venu signaler aussitôt l'incident – devis Baudoin 1208.40 € TTC
- **Infiltration d'eau couverture de la sacristie** : une déclaration à l'assurance sera faite selon le constat réalisé par l'entreprise. Une déclaration devrait également être faite pour la sacristie de l'Eglise de Puits de Bon.
- **Association du Sacré Graal Nucérien**
Madame Labosse informe le conseil, qu'elle a été saisie par l'association du Sacré Graal Nucérien pour deux projets :
 - **Fonds de Bresse** : réaliser un inventaire complet et scientifique de l'ensemble des sources historiques
 - **Cave gothique** de la mairie : effectuer une étude par sondages et plan complet de réhabilitation, de sauvegarde et de mise hors d'eau
- **Concours départemental du fleurissement**
La proclamation du Palmarès 2014 du Concours de Fleurissement de l'Yonne s'est tenue le vendredi 28 novembre 2014 à 18 h à Migennes :
 - catégorie fermes - 4^{ème} prix Madame Nicole LORPHELIN
 - catégorie commerces : félicitation du jury Denis PAILLOT
 - catégorie maisons fleuries jardin : M et Mme Pierre BLONDEL
- **Noël des enfants 20/12 – 10 h 30 avec un spectacle de marionnettes**
- **Repas du 3^{ème} âge** : 17/01/2015 , le CCAS va travailler sur le sujet.

Tour de table :

P.Germain : demande quand sera remis en état le passage porte (les Bâtiments de France vont relancer l'intéressé).

Madame Labosse remercie l'équipe de décoration.

Parole dans le public

Madame Kleinbauer exprime son mécontentement concernant l'augmentation de la taxe d'ordures ménagère, en précisant que celle-ci est appliquée également sur son garage. Madame Labosse précise que c'est le résultat de la fusion des communautés de communes et le lissage des taux, et que c'est l'une des raisons pour laquelle le conseil n'a pas augmenté les taxes communales depuis 2 ans